



AVIS DE COURSE
18 HEURES D'ARCACHON
8 ET 9 JUILLET 2017
ARCACHON
CERCLE DE LA VOILE D'ARCACHON
5C

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
Chaque chef de bord devra signer une déclaration sur l'honneur attestant qu'il a pris connaissance du RIPAM et qu'il a pris les dispositions pour s'assurer de la présence des feux réglementaires et de leur fonctionnement. En cas d'infraction sur ce point, le comité de course pourra porter réclamation ou faire rentrer le bateau au port.
- 1.4 S'agissant d'une course en équipage, il devra comporter au moins deux personnes.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à tous les voiliers habitables monocoques équipés d'une cabine fixe, solidaire de la coque et fermée,

3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A - B - C ou D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4^e catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation de l'épreuve : Côtière-moins de 6 milles

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

3.1.2 Tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable.

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, au Cercle de la Voile d'Arcachon au plus tard le 01 juillet 2017.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition

- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,

- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

4.1 Les droits requis sont les suivants :

Classes	HN	Montant
Groupe 1 et 1 bis	Coefficient inférieur à 14 inclus	68 €
Groupe 2 et 2 bis	Coefficient compris entre 14,1 et 21,5 inclus	82 €
Groupe 3 et 3 bis	Coefficient supérieur ou égal à 21,6	90 €
Groupe X inférieur à 6 m		68 €
Groupe X plus de 6 m		82 €
Déjeuner des Equipages Accompagnant		15 €

Les bis correspondent aux bateaux inscrits dans les tables OSIRIS mais sans certificat valide.
 Les X sont les bateaux non référencés dans la table OSIRIS

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Jours et Date	Heure Début	Heure Fin
8 juillet 2017	8 H 00	13 H 00

5.2 Jauge et contrôles :

Jours et Date	Heure Début	Heure Fin
8 et 9 juillet		

5.3 Jours de course

Date		
8 juillet	Signal d'avertissement	14 H 52
8 juillet	Diner partenaires et accompagnants	20 H 00
9 juillet	Distribution croissants	07H 00
9 juillet	Fin de la course	09H 00
9 juillet	Remise des feuilles de course et des cagnards	De 09H 00 à 11H 00 Au-delà de 11H00, le concurrent sera déclaré DNF
9 juillet	Déjeuner sous la halle aux pêcheurs	A partir de 13 H 00
9 juillet	Proclamation des résultats	14H 30

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les annexes aux instructions de course seront distribuées lors de la chaîne d'inscription, de 8 heures à 13 heures, le 8 juillet au 1er étage du CVA.

7. PARCOURS

7.1 Le parcours sera construit. Il sera effectué, contrairement aux précédentes éditions, dans le sens antihoraire : CVA, BELISAIRE, MOULLEAU, THIERS.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour pour les classes suivantes

9. CLASSEMENT

Course à durée fixe

Il sera établi :

- un classement en distance réelle pour l'ensemble des groupes
- un classement en distance compensée pour les groupes 1, 2 et 3 confondus
- un classement en distance compensée pour chaque groupe 1,2et 3

10. PLACE AU PORT

Emplacement au port : ponton R, partie sud.

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX POUR LES GROUPES 1,2 et 3

- Au 1^{er} en distance compensée : Le Challenge du C.V.A.
- Au 1^{er} en distance réelle : La Coupe BPACA
- Au 1^{er} de chaque groupe en distance compensée, hors groupe Bis et Expérimental : La Coupe de la Ville d'Arcachon
- Aux 2 suivants de chaque groupe en distance compensée hors groupe Bis et Expérimental : Prix et coupes
- Au meilleur tour chronométré pour chaque groupe : La coupe PM AUTO
- Au 1^{er} bateau bois : La Coupe Chantiers BONNIN

**Par tirage au sort parmi les concurrents régulièrement inscrits,
Et ayant terminé l'épreuve et présents à la remise des prix**
* 2 SEJOURS TOURISTIQUES
* LE POIDS DU SKIPPER EN VIN

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Organisateur : **CERCLE DE LA VOILE D'ARCACHON**
Centre Nautique Pierre Mallet - Quai Goslar 33120 Arcachon
Tel : +33(0)5.56.83.05.92

Mail : contact@voile-arcachon.org

Web : <http://www.voile-arcachon.org>

Facebook : <https://www.facebook.com/CercleVoileArcachon>

Twitter : <https://twitter.com/voilearcachon>

Commissaire Général : **Eric LIMOUZIN**

16. HEURE DE LA MAREE DURANT L'EPREUVE

Samedi 8 juillet : PM 18H11 coefficient 71

Dimanche 9 juillet : BM 00H14 PM 06H32 coefficient 73